

Ecole Primaire Publique
21 traverse des Ecoliers
42 120 St-Vincent de
Boisset
Tel : 04 77 62 02 21

Conseil d'école du 13 juin 2023

Membres présents :

- Equipe enseignante :

Céline Chabance, Myriam Culty, Nathalie Palluet, Karine Digat

- **Municipalité** : M. Daval (maire), Mme Mathey (conseillère municipale)

- **Délégués de parents d'élèves** : Quentin Barraud, Anne-Catherine Billet Thomas,
Fanny Guillermin et Pauline Travard

- **DDEN** : M. Denis

Membres excusés :

- Mme Mestre, Inspectrice de l'Education Nationale

- Laury Chergui, enseignante

1. Point sur la rentrée 2023

A. Effectifs

A la date du conseil d'école, les effectifs ne sont pas encore définitifs et le nombre d'élèves qui fréquenteront l'école l'année prochaine n'est pas encore connu avec exactitude. Nous comptabilisons à ce jour 13 inscriptions et 3 radiations.

Nous avons enregistré plusieurs inscriptions dès le mois de mars 2023.

Par ailleurs, 17 élèves de CM2 quitteront l'école.

Nos effectifs devraient être en baisse à la rentrée prochaine (- 7 élèves par rapport à cette année) mais ils resteront élevés dans certaines classes.

◆ Effectifs prévus en septembre (susceptibles d'évoluer).

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	11	15	12	15	10	15	13

⇒ 103 élèves de la PS2 au CM2

◆ ***Réflexion concernant la répartition des élèves dans les classes.***

Au jour du conseil d'école, les enseignantes envisagent la répartition suivante :

- Classe de PS-MS-GS – 28 élèves
- Classe de GS-CP – 22 élèves
- Classe de CE1-CE2 – 25 élèves
- Classe de CM1-CM2 – 28 élèves

Ce projet de répartition a été soumis à l'inspectrice. Il tient compte des demandes ministérielles qui préconisent l'abaissement des effectifs en cycle 2. C'est la raison pour laquelle les enseignantes font le choix de réduire prioritairement l'effectif de la classe de GS-CP.

Le niveau de Grande Section sera partagé sur deux classes mais les enseignantes suivront une programmation commune et envisagent de se partager les matières afin que les élèves suivent les mêmes apprentissages et participent aux mêmes projets. Les élèves de GS bénéficieront donc de temps de décroissements qui les amèneront à se côtoyer régulièrement et à fréquenter les deux classes (PS-MS-GS et GS-CP).

B. Equipe enseignante

Les enseignantes titulaires de l'équipe pédagogique conservent leur poste :

- **Karine Digat** à temps complet
- **Myriam Culty** à temps complet
- **Nathalie Palluet** à temps complet
- **Céline Chabance** – directrice (1 journée de décharge)

Laury Chergui était affectée provisoirement à l'école de St-Vincent de Boisset : elle changera donc d'école l'année prochaine.

E. Mise en place de la commission électorale pour la rentrée 2022

La commission électorale est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections (établir la liste électorale, recevoir les bulletins de vote par correspondance, organiser le dépouillement public et publier les résultats).

Cette commission doit être désignée au 3^{ème} conseil d'école pour les élections qui auront lieu à la rentrée suivante. Elle est constituée du directeur d'école, d'un professeur des écoles, d'un délégué de parents d'élèves, d'un représentant de collectivité locale et d'un délégué départemental de l'éducation nationale.

Voici les membres qui siégeront à la commission électorale 2023 :

- Directrice : Céline Chabance
- Enseignante : Nathalie Palluet ⇨ Suppléante : Myriam Culty
- Parent : Mme Barraud ⇨ Suppléant(e) : M. Travard
- Mairie : M. Daval ⇨ Suppléant : Mme Mathey

A noter : M. Denis annonce qu'il va mettre un terme à sa fonction de DDEN à la rentrée prochaine. Malheureusement, l'école de St-Vincent de Boisset ne bénéficiera probablement plus de l'appui d'un DDEN car personne ne s'est manifesté pour reprendre cette fonction dans notre secteur après le départ de M. Denis. Ce dernier explique que les DDEN sont de moins en moins nombreux car il y a peu de volontaires (bénévoles) pour prendre la suite de ceux qui partent. Les membres du conseil remercient M. Denis pour son implication auprès de notre école durant de très nombreuses années.

C. Calendrier scolaire départemental

Voici les dates des vacances de l'année scolaire 2023-2024 :

Rentrée des élèves	→ Lundi 4 septembre
Vacances d'Automne	→ du vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre
Vacances de Noël	→ du vendredi 22 décembre au lundi 8 janvier
Vacances d'Hiver	→ du vendredi 16 février au lundi 4 mars
Vacances de Printemps	→ du vendredi 12 avril au lundi 29 avril
Vacances d'Eté	→ vendredi 5 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe du jour indiqué.

La reprise a lieu le matin du jour indiqué.



Pont de l'Ascension → Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai.

⇨ Ces informations seront disposées sur les panneaux d'affichage.

2. Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

• Stages de réussite

Ces stages (gratuits et non obligatoires) ont été évoqués lors du 1^{er} conseil d'école. Ces stages sont organisés pendant certaines périodes de vacances. Ils s'adressent aux élèves de CP, CE ou CM repérés par leur enseignant(e) comme étant en difficulté. Ces stages étant basés sur le volontariat, il revient aux parents d'accepter ou de refuser la proposition qui leur est faite.

- Un 1^{er} stage de réussite a été organisé à l'école de Vougy pendant les vacances d'automne (aucun élève volontaire de St-Vincent de Boisset).
- Un 2^{ème} stage de réussite a été organisé à l'école du Centre (Le Coteau) pendant les vacances d'hiver (1 élève volontaire a été inscrit).
- Un 3^{ème} stage de réussite a été organisé à l'école de St-Vincent de Boisset pendant les vacances de printemps (2 élèves volontaires ont été inscrits).
- Un 4^{ème} stage de réussite sera organisé du 10 au 13 juillet (lieu à définir).
- Un 5^{ème} stage de réussite sera organisé du 28 au 31 août (lieu à définir).

Pour les stages d'été, des propositions de participation sont actuellement remises aux familles des élèves repérés par les enseignantes.

• Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les séances mises en place en début d'année se poursuivent et sont consacrées aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter). Les séances d'APC s'adressent particulièrement aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

Les APC sont proposées à partir de 16h15 et jusqu'à 17h ou 17h15.

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées dans l'année par les enseignantes et de la prise en charge des différents niveaux :

	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
Nathalie Palluet (temps complet) 36 h	X	1 séance hebdomadaire d'1h chaque lundi auprès des élèves de CE1 ou CE2			X
Myriam Culty (temps complet) 36 h	X	1 séance hebdomadaire d'1h chaque mardi auprès des élèves de CP			X
Karine Digat (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire d'1h chaque mardi auprès des élèves de CE		1 séance hebdo. de 30 min chaque mardi & jeudi auprès d'élèves de CM ou de MS		X
Laury Chergui (1/4 temps) 9h	1 séance hebdomadaire de 45 min chaque lundi auprès d'élèves de CM		X	X	X
Céline Chabance (décharge entière des APC) : 0h	X	X	1 séance hebdomadaire d'1h chaque lundi auprès d'élèves de CM		X

3. Les projets et actions de l'année

- **La liaison école-collège**

Chaque année, des enseignants de l'école primaire et du collège de secteur (collège des Etines) sont amenés à se rencontrer deux fois par an pour renforcer la continuité pédagogique et éducative entre le premier et le second degrés.

Lors du premier conseil école-collège, un regard est porté sur les résultats des évaluations nationales en 6^{ème} afin de réajuster nos pratiques dans le but de faire progresser les élèves dans les domaines les plus échoués.

Un travail d'harmonisation peut également s'engager au sein du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}). Par exemple, il est utile de se concerter sur les ouvrages lus en classe pour éviter les redondances. Les professeurs de 6^{ème} peuvent également pointer les compétences qui leur semblent fondamentales dès l'entrée au collège et celles qui peuvent relever exclusivement du collège, afin que les enseignants de CM priorisent des apprentissages.

C'est aussi l'occasion de mettre en œuvre d'éventuels projets pédagogiques ou des échanges de pratique entre enseignants. Parfois des projets sont concrétisés lors de la journée d'immersion des CM2 au collège (par exemple, un travail commun qui sera exploité en cours ou mis en valeur lors de l'accueil des CM2 au collège). Il arrive que des professeurs de collège interviennent en primaire. C'est le cas de la professeure d'allemand qui viendra présenter sa discipline dans la classe de CM vendredi 16 juin, afin que les élèves puissent choisir de manière plus « éclairée » de s'inscrire (ou pas) en 6^{ème} bilangue.

A l'occasion du deuxième conseil école-collège (organisé en fin d'année), un temps d'échange est prévu pour parler des élèves de CM2 qui fréquenteront le collège de secteur l'année suivante. Les enseignants du premier et du second degrés font le point sur les besoins éventuels ou les difficultés rencontrées par certains élèves, afin que la transition se passe au mieux.

- **Le programme pHARe** (lutte contre le harcèlement scolaire)

Depuis la rentrée 2022, la lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité ministérielle. Ainsi, tous les établissements scolaires sont inscrits dans le programme pHARe (Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole).

Plusieurs mesures sont prises :

- s'engager pour deux ans à mettre en place le programme pHARe.
- s'appuyer sur une équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
- mettre en place un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.

- informer les familles pour les sensibiliser à cette problématique.
- participer à des temps forts (concours *Non Au Harcèlement*, par exemple)
- éduquer les élèves et prévenir les phénomènes de harcèlement par des apprentissages menés en classe dès le CP.

Les enseignantes s'engagent dans ce dispositif qui sera pleinement opérationnel pour la rentrée prochaine. Des actions sont déjà effectives :

- sensibilisation des élèves avec des apprentissages dédiés,
- mise en place des « messages clairs » chez les petits (*pour verbaliser ses émotions et régler les conflits par le dialogue*),
- protocole de recueil de la parole des élèves lorsqu'une situation de harcèlement est détectée,
- tenue d'un registre des incidents pouvant s'apparenter à du harcèlement scolaire

D'autres actions, seront menées dès l'année prochaine :

- information des familles lors des réunions de rentrée,
- participation de l'école aux temps forts (*journée nationale*)

- Les sorties et activités spécifiques de l'année

Champ d'actions n°1 Maîtriser les savoirs fondamentaux		
<i>Objectif : Lire ou écouter et comprendre des textes et des ouvrages littéraires</i>	GS ⇨ CM2	Dispositif « Silence on lit » dans les classes en début d'après-midi
	PS/MS + CM	Lectures offertes par les CM aux élèves de PS/MS + enregistrements d'albums lus par les CM grâce à l'application Bookinou
<i>Objectif : Lire, s'exprimer et communiquer – le langage au service des autres disciplines (découverte du monde et sciences)</i>	CE + CM	Projection d'un film d'animation au Planétarium (St-Etienne) + découverte du ciel étoilé
	CE + CM	Animation météorologie et réalisation d'un cerf-volant au Parc Montaud (St-Etienne)
	PS ⇨ CP	Visite du musée des civilisations dans le cadre d'un projet annuel sur les enfants du monde.

Champ d'actions n°2 S'épanouir par l'éducation artistique, culturelle et sportive		
<i>Objectif : Interpréter un répertoire musical avec expressivité</i>	GS ⇨ CM2	Projet « graines de son » en partenariat avec le Conservatoire de Roannais Agglomération : interventions d'un professeur de musique et élaboration d'un concert

<u>Objectif :</u> <i>Développer des qualités d'écoute attentive</i> <i>Exprimer son esprit critique et sa sensibilité</i>	PS ⇨ CM2	Trois spectacles musicaux (programmation des Rencontres Musicales en Roannais)
	CE + CM	Temps d'échange avec des musiciens classiques en partenariat avec l'Association Culture et Patrimoine en Boisset (en amont d'un concert)
<u>Objectif :</u> <i>S'ouvrir à la diversité des pratiques artistiques et des cultures</i>	PS ⇨ CP	Visite du musée des civilisations : découverte des collections à travers une visite contée et atelier de pratique artistique (masques africains ou amérindiens).

Champ d'actions n°3 Développer ses compétences sociales et civiques		
<u>Objectif :</u> <i>S'engager pour l'environnement et le développement durable</i>	CM	Projet PACTE (Partager, Apprendre, Comprendre pour la Transition Ecologique) en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement : sensibilisation aux problématiques en lien avec l'eau (besoins, usages, inégalités, surconsommation, pollution)
	PS ⇨ CM2	Nettoyage de printemps dans la commune de St-Vincent de Boisset (opération annuelle)
<u>Objectif :</u> <i>Connaître et respecter les règles essentielles du code de la route</i>	CE + CM	Permis piéton en partenariat avec l'association « Prévention Maif ». <i>(A l'avenir, ce projet « permis piéton » sera reconduit tous les deux ans pour les élèves de CE exclusivement)</i>

A noter :

Pour le nettoyage de printemps, les classes n'ont pas pu bénéficier des pinces et des gants de jardinage prêtés habituellement par la mairie de Roanne. La municipalité de St-Vincent de Boisset a acheté des gants à usage unique pour les élèves mais il a fallu limiter les élèves au ramassage d'objets non tranchants. L'équipe enseignante espère qu'il sera possible d'avoir à nouveau les pinces et les gants de jardinage qui permettent de ramasser tout type de déchets.

Deux projets évoqués lors des précédents conseils seront reportés à l'année prochaine :

- Le projet exploire@acteurs, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement *(qui a malheureusement été victime du piratage de son site internet, ayant pour conséquence la perte de nombreuses ressources et outils pédagogiques)*. Les enseignantes de CE et CM espèrent que le site sera de nouveau opérationnel l'an prochain. Si ce n'est pas le cas, elles essaieront de s'adapter au mieux pour conduire ce projet en 2023-2024.

- La visite de l'imprimerie Chirat n'a pas eu lieu. Le Sou des Ecoles était favorable au financement de ce projet pour les CM mais l'enseignante a fait le choix de le repousser à l'année prochaine pour deux raisons. D'une part, la multiplication de projets et activités occupant un volume horaire élevé (*projet PACTE, permis piéton, module de natation*) n'était pas compatible avec la mise en œuvre d'un projet autour de la visite de l'imprimerie (*la visite sans un travail en amont et/ou en aval n'est en effet pas pertinente*). Par ailleurs, ce projet sera plus cohérent l'an prochain puisque les élèves de CM étudieront l'invention de l'imprimerie en histoire.

4. Usage des locaux et fonctionnement de l'école

- **Travaux et demandes des enseignantes**

Les enseignantes sollicitent à nouveau les élus et les agents communaux pour réaliser quelques travaux pendant l'été :

- Les enseignantes de maternelle demandent aux élus si le tracé des lignes dans la cour du bas pourra être réalisé pendant les vacances d'été. M. Daval et Mme Mathey répondent que ces tracés seront opérationnels à la rentrée. Les enseignantes remercient par avance la municipalité et les agents. Ces tracés permettront de délimiter des zones et ils apporteront une réelle plus-value aux activités sportives (jeux d'opposition, parcours pour le pilotage d'engins...).
- Elles rappellent également que les arbustes ont besoin d'être taillés car ils deviennent envahissants. Myriam Culty précise également que les outils de jardinage ne sont pas à l'école et elle demande aux élus si les agents pourraient les ramener pendant l'été afin que les élèves puissent réaliser des plantations l'année prochaine. Mme Mathey note ces demandes.
- Il faudrait également changer les stores fixés sur les trois portes donnant sur la cour de maternelle. En effet, ces derniers ne fonctionnent plus et restent en position abaissée, ce qui ne permet pas de faire rentrer la lumière dans les classes. M. Daval précise qu'un devis a été demandé pour leur réparation qui coûterait 3000 €. La municipalité essaie de voir s'il n'existe pas d'autre solution moins onéreuse car il n'est pas utile de changer intégralement les stores mais seulement le mécanisme.
- Il est également demandé aux élus si une solution pérenne ne pourrait pas être trouvée concernant le problème récurrent des robinets qui coulent parfois abondamment ou de chasses d'eau qui fuient occasionnellement. Lorsque le problème est signalé, les agents interviennent pour régler le souci de manière ponctuelle mais c'est un problème qui revient

régulièrement. Les élus répondent qu'effectivement, l'intervention des agents consiste à nettoyer les robinets pour enlever les dépôts de tartre. Ils ont conscience de ces problèmes de gaspillage et ils vont étudier la question avec un plombier.

- Une demande a été émise à plusieurs reprises par les enseignantes et les élèves concernant l'installation d'un robinet dans la cour du haut. Nathalie Palluet et Céline Chabance la renouvellent pour que les élèves puissent facilement remplir leurs gourdes pendant les récréations et les séances d'EPS, tout en étant suffisamment à la vue pour ne pas occasionner de gaspillage d'eau ou de chahut dans les toilettes. M. Daval répond que la demande a été entendue et que l'installation d'un robinet dans la cour est bien envisagée. En amont, il faudra faire des travaux pour protéger le mur des projections d'eau. Les enseignantes de CE et de CM remercient les élus pour la prise en compte de cette demande.

- Sobriété énergétique et lutte contre le gaspillage

Les enseignantes ont pris connaissance du courrier de la mairie sur la lutte contre le gaspillage et la sobriété énergétique. Elles rejoignent les élus sur les objectifs énoncés et les ont rappelés à leurs élèves. Toutefois, elles ont été surprises que ce courrier pointe des « manquements constatés au quotidien ».

M. Daval précise que ce courrier ne visait pas les enseignantes en particulier et qu'il a été envoyé à tous les personnels usagers des locaux municipaux (école, périscolaire, bibliothèque). Cette information s'appuie sur des constatations qu'il a pu effectuer lui-même. Par exemple, il lui est arrivé de trouver des salles éclairées en plein week-end et parfois même la porte d'entrée qui n'était pas fermée.

Concernant l'utilisation de la lumière naturelle plutôt que celle des néons, les maîtresses évoquent plusieurs contraintes auxquelles elles sont confrontées. Les classes du bas ne bénéficient pas d'un fort ensoleillement le matin et les stores qui ne fonctionnent pas accentuent la pénombre ; la classe de PS-MS n'a pas beaucoup d'ouvertures et ses murs foncés obligent à éclairer la classe en permanence. Concernant les classes du haut, il n'est pas possible de laisser les stores levés l'après-midi quand il y a du soleil ; les élèves assis à côté des fenêtres sont gênés par le soleil direct (sur leur bureau ou sur leur tête).

Dans les couloirs, les enseignantes essaient d'être vigilantes mais l'école étant utilisée par de nombreux usagers (essentiellement des enfants), il est vraisemblable que les couloirs restent parfois allumés. Elles questionnent les élus sur la pertinence d'installer des éclairages automatiques dans le couloir et l'escalier qui sont particulièrement sombres. M. Daval précise que ces éclairages posent d'autres problèmes et ne sont pas forcément très économiques. Ils sont

parfois trop sensibles : ceux des sanitaires ont tendance à s'activer dès qu'une personne passe dans le couloir.

Pour ce qui est de la gestion des déchets dans les cours, les enseignantes n'ont pas constaté de manquement chez les élèves. Ceux qui ont des goûters déposent les emballages dans les poubelles prévues à cet effet. En revanche, il arrive régulièrement qu'elles soient pleines et que le vent emporte les déchets. Mme Mathey indique qu'elle demandera aux personnes chargées du ménage de les vider plus régulièrement. Les enseignantes pensent que ce n'est toutefois pas utile de le faire quotidiennement. Un rythme bi-hebdomadaire est envisagé.

Enfin, il est question de l'utilisation de l'eau et des feuilles d'essuie-mains. S'il y a surconsommation d'eau, c'est probablement lié aux problèmes signalés précédemment avec les boutons poussoirs des robinets.

Quant aux feuilles d'essuie-mains, il y a certainement une consommation importante depuis que les élèves sont incités à passer aux toilettes et à se laver les mains avant chaque récréation (*habitude prise pendant la crise sanitaire et conservée*). Les enseignantes ont du mal à savoir si cette consommation est excessive. En tout cas, il est impossible de faire de la surveillance dans les sanitaires pour les élèves de CE et de CM comme cela se pratique en maternelle.

M. Daval précise que la forte consommation d'essuie-mains n'est pas propre à St-Vincent de Boisset. Les autres communes sont confrontées aux mêmes problèmes. La mise à disposition de lingettes en tissu ne paraît pas adaptée du fait du nombre important d'utilisateurs. Les appareils soufflants posent d'autres problèmes (bruit, lenteur du séchage, utilisation d'électricité...).

Nathalie Palluet et Céline Chabance constatent que de nombreux enfants se mouchent avec l'essuie-tout disponible vers les lavabos. Elles rappellent régulièrement aux élèves qu'il est important d'avoir des mouchoirs sur soi.

De manière générale, les quatre enseignantes envisagent d'ajouter une ou deux boîte(s) de mouchoirs dans la liste de fournitures demandées aux familles à la rentrée. Ces boîtes sont actuellement fournies par la municipalité dans les petites classes. Karine Digat précise que, parmi toutes les écoles où elle a enseigné, seule celle de St-Vincent est approvisionnée par la municipalité en mouchoirs. L'économie qui serait ainsi réalisée compenserait peut-être en partie le financement des essuie-mains. Mme Mathey note donc qu'il ne sera plus utile de faire ce type d'achats.

- Visite de l'école pour les nouveaux élèves et leurs parents

Le samedi 24 juin, dans la matinée, Karine DIGAT et Céline CHABANCE proposent aux familles des futures élèves de Petite Section de visiter l'école. Ces élèves vont ainsi pouvoir découvrir leur classe et leur maîtresse pour la

première fois. Ce temps est important : il permettra de rassurer les enfants et de répondre aux questions des parents.

Karine Digat indique que la rentrée des élèves de PS se fera sur deux jours comme l'an dernier (lundi 4 septembre pour 6 élèves et mardi 5 septembre pour les 6 autres élèves). Cela permet à la maîtresse et à l'atsem de se rendre plus disponibles auprès des nouveaux élèves grâce à un effectif ainsi allégé. Tous les élèves seront attendus en effectif complet dès le jeudi 7 septembre.

Courant juin, Nathalie Palluet proposera également aux CP de venir découvrir la classe de CE pendant un temps défini avec Myriam Culty. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec ses futurs élèves qui peuvent être intimidés à l'idée de changer d'étage.

5. Questions diverses

• Voyage scolaire - estimation financière

Comme cela a été proposé lors du 1^{er} conseil d'école, les enseignantes ont estimé le coût d'un voyage scolaire de deux jours avec une nuitée pour deux classes. Elles se sont appuyées sur un exemple de voyage qui ne correspond pas à un projet envisagé à l'heure actuelle.

Les enseignantes se sont donc appuyées sur l'expérience de l'école de St-Just-La-Pendue dont deux classes se sont rendues en Ardèche et ont visité l'Aven d'Orgnac et la Grotte Chauvet 2 (en février 2023).

Le coût global d'un tel voyage pour un groupe de 55 élèves s'élèverait à 6700 € environ. Cela inclut :

- 2495 € de frais de transport (*tarif pouvant varier selon la fluctuation du coût de l'essence*),
- 2745 € d'hébergement dans un gîte à Villeneuve de Berg et de restauration (*repas du soir, petit-déjeuner et pique-nique du lendemain*)
- 1468 € de visites guidées et d'activités (ateliers ou démonstrations) sur les deux sites (*26,70 € par élève en 2023*).

Les représentants de parents d'élèves calculent rapidement que le coût reviendrait en moyenne à 122 € par élève.

Mme Travard demande aux enseignantes à quelle date ce projet sera mis en œuvre.

Céline Chabance répond qu'un tel projet n'est pas encore d'actualité. Dans tous les cas, il ne sera pas organisé de voyage scolaire en 2023-2024. En effet, il doit y avoir une réflexion en amont sur le projet scolaire dans lequel s'intégrerait un séjour avec nuitée.

Mme Travard répond que les autres écoles ne font pas de projet lorsqu'elles mettent en œuvre un voyage.

L'équipe enseignante s'étonne de cette remarque et tient à rectifier. La mise en œuvre d'un voyage scolaire répond à des objectifs pédagogiques dans le cadre d'un projet plus large, qui dépasse les deux jours de sortie et doit donner lieu à une plus-value au niveau des apprentissages (en amont et en aval du voyage). C'est une demande institutionnelle, comme pour toute sortie ou activité effectuée à l'école. Le séjour en Ardèche évoqué précédemment n'a donc ici qu'une valeur d'exemple.

Mme Travard renouvelle sa remarque et affirme qu'elle connaît des écoles qui ne font pas de projet.

Céline Chabance réaffirme le mode de fonctionnement inhérent à l'école : pour un projet de voyage avec nuitée, un dossier est obligatoirement transmis à l'inspection. Cette dernière donne son accord si le projet est cohérent et solidement argumenté sur le plan pédagogique (objectifs, compétences, lien avec les disciplines, exploitation annuelle...). Il faut savoir que l'élaboration d'un projet puis la constitution d'un dossier à remettre à l'inspection nécessitent beaucoup de temps.

Suite à une demande émise lors du 1^{er} conseil d'école, l'équipe enseignante a fourni cette estimation financière pour information. Cela pourrait permettre au Sou des Ecoles de réfléchir aux possibilités de financement pour un projet équivalent.

Mme Guillermin répond qu'il sera difficile pour le Sou des Ecoles de se lancer dans des actions sans avoir la certitude que le projet ait lieu.

Céline Chabance précise qu'il ne s'agit pas de lancer des actions concrètes mais seulement de mener une réflexion pour savoir quelles pourraient être les pistes de financement (*organisation d'un loto, tombola, etc.*).

M. le Maire intervient : il précise à la directrice que cet aspect-là ne relève pas de ses attributions mais du rôle du Sou des Ecoles. Il ajoute qu'il ne faut pas surestimer la durée d'élaboration d'un projet de voyage scolaire. Il s'appuie pour cela sur l'exemple de son épouse, également professeure des écoles, qui a encadré plusieurs voyages scolaires sans que ces derniers ne nécessitent une préparation en amont particulièrement longue.

Céline Chabance indique que, dans tous les cas, un tel projet de voyage serait annoncé suffisamment tôt pour que Sou des écoles puisse monter le financement et organiser des actions.

L'équipe enseignante tient à rappeler que la décision d'organiser un voyage scolaire relève tout d'abord de la volonté et du volontariat des enseignants. Il faut avoir conscience qu'il s'agit d'un travail bénévole (en dehors des horaires scolaires), les enseignants n'étant pas payés pour les heures supplémentaires effectuées. Il est donc normal que cela repose sur une décision personnelle.

Mme Travard trouve inadmissible qu'il n'y ait pas de voyage scolaire à St-Vincent de Boisset alors que toutes écoles environnantes en font un. Elle rappelle qu'il s'agit d'une forte demande des familles.

Mme Guillermin précise que cette demande est récurrente. Chaque année, la question est soulevée au conseil d'école. Les représentants de parents d'élèves ont eu l'espoir de voir aboutir ce projet puisqu'un financement a été proposé. Mais la réponse de l'équipe enseignante est la même depuis toutes ces années.

Céline Chabance admet que le sujet est régulièrement abordé en conseil d'école mais il n'a jamais été débattu avec une telle insistance. Elle précise que les parents sont dans leur rôle lorsqu'ils émettent des avis et des propositions. Elle rappelle toutefois qu'ils n'ont aucune autorité sur les choix pédagogiques des enseignants. Par ailleurs, le financement a été présenté par les enseignantes car cela avait été demandé lors du 1^{er} conseil d'école. L'équipe enseignante a toujours précisé clairement que cette estimation était réalisée à titre informatif mais qu'elle n'impliquait pas la réalisation effective du projet.

Mme Travard demande si l'organisation d'un voyage scolaire peut être envisagée par une autre enseignante si toutefois Mme Chabance ne souhaite pas le faire.

Céline Chabance répond que ce type d'action concerne l'équipe pédagogique dans son ensemble. Il est bien entendu que si des enseignantes souhaitaient organiser un voyage scolaire, la directrice ne s'y opposerait pas et qu'elle les aiderait à le réaliser.

M. Barraud demande si les animateurs de la Soupe au Caillou pourraient être sollicités pour l'organisation de ce voyage.

Nathalie Palluet précise qu'un voyage encadré par les animateurs ne pourrait pas avoir lieu sur le temps scolaire. Céline Chabance ajoute que le Sou des Ecoles ne pourrait donc pas le financer.

M. Barraud revient sur les perspectives de voyage scolaire. Si ce dernier n'est pas organisé l'année prochaine, pourrait-il être envisagé en septembre de l'année suivante ?

L'équipe enseignante répond qu'il n'y a pas de date retenue pour l'instant. Cela dépendra des enseignantes qui seront volontaires pour le mettre en œuvre avec leurs classes et de la teneur du projet envisagé.

Mme Guillermin trouve qu'il est dommage de ne pas se fixer sur le projet en Ardèche présenté précédemment. Ce voyage semblait très bien.

Encore une fois, il s'agissait d'un exemple informatif pour avoir une idée de budget. Céline Chabance ajoute que bien d'autres pistes de travail sont possibles en fonction des choix opérés par l'équipe pédagogique. Par exemple, si une enseignante de cycle 2 mettait un œuvre un projet cirque, le séjour retenu serait tout autre.

M. Barraud, également membre du bureau du Sou, précise que le budget ne devrait pas poser de problème de financement.

Nathalie Palluet remarque toutefois qu'un projet d'intervention musicale auprès des élèves de PS-MS n'a pas pu voir le jour cette année, du fait de son budget élevé (800 €). Les enseignantes ont bien conscience que les possibilités de financement ne sont pas extensibles à volonté. Elles ont toutefois du mal à imaginer qu'un budget de 6700 € pour un voyage ne mettrait pas à mal le financement d'autres projets

M. Barraud explique que plusieurs membres du bureau du Sou étaient favorables à cette action, mais pas de manière unanime. Certaines personnes ont jugé que le budget était trop important pour une seule classe et que cela entraînerait un déséquilibre.

Mme Digat note que cette problématique serait exactement la même dans l'optique d'un voyage scolaire qui ne concernerait qu'une classe.

M. Barraud admet le bien-fondé de l'argument.

Mme Palluet insiste sur le fait qu'il n'est pas concevable qu'un choix soit opéré dans les projets en fonction de l'attractivité qu'ils représenteraient pour les familles.

Les enseignantes rappellent que, si un projet de voyage voit le jour dans les années à venir, il ne faudra pas que cela prive les autres classes (ni même les classes concernées) de toute autre activité ou sortie dans l'année.

Les représentants de parents d'élèves précisent qu'ils ne souhaitent en aucun cas restreindre certaines classes si un voyage scolaire aboutissait. Ils n'ont aucun intérêt à vouloir organiser un tel projet si cela devait pénaliser d'autres classes.

Céline Chabance précise que l'équipe pédagogique perçoit cette année une volonté d'ingérence de la part de parents dans les projets scolaires et dans les activités proposées. Lors de ce conseil d'école, certaines interventions ont été formulées avec une certaine agressivité. Il n'est pas souhaitable que les prochains conseils soient marqués par de tels débats conflictuels.

M. Daval souhaite prendre la parole en tant que Maire de la commune.

Il indique aux parents que la municipalité accorderait une participation financière pour aider le Sou des Ecoles en cas de voyage scolaire.

M. le Maire s'adresse ensuite aux enseignantes et leur explique que les parents ont besoin de perspectives concrètes pour pouvoir se projeter dans le financement d'un tel projet. Selon lui, il n'est pas souhaitable de laisser les familles espérer un voyage qui n'aura probablement jamais lieu.

Céline Chabance précise que la perspective d'un voyage n'est pas du tout exclue pour les années à venir. Il est trop tôt pour se positionner en l'absence

d'un projet pédagogique. Néanmoins, l'idée d'un séjour scolaire chemine actuellement au sein de l'équipe enseignante.

M. Daval répond qu'il faut certainement comprendre qu'il n'y aura pas de voyage l'an prochain, ni les années suivantes. Il fait savoir aux enseignantes qu'il vaut mieux dire la vérité aux parents. Selon lui, il semble évident que l'équipe enseignante n'a pas l'intention d'organiser un voyage scolaire.

Nathalie Palluet estime que, dans ces conditions, il est effectivement préférable de renoncer à tout projet de voyage.

Myriam Culty ajoute qu'elle commençait personnellement à envisager l'éventualité d'un voyage avec sa classe. Etant donné la tournure prise par les débats, ce n'est plus possible pour elle.

Céline Chabance conclut que le projet de voyage scolaire ne sera donc plus envisagé par l'équipe enseignante, et ceci de manière définitive.

Mme Guillermin note donc avec regret qu'il n'y aura pas de voyage et qu'il ne sera plus utile de poser la question en conseil d'école.

Au nom de l'équipe municipale, M. Daval indique prendre acte de cette décision qu'il regrette.

- **Spectacle de fin d'année**

Comme cela avait été annoncé lors du 2^{ème} conseil d'école, un spectacle est effectivement envisagé lors de la fête de l'école (*samedi 1^{er} juillet en fin de matinée*) dans les mêmes conditions que l'année dernière (*durée équivalente, représentation commune école/périscolaire avec alternance des prestations*).

Cette année, les quatre classes proposeront des chants et une danse sur le thème « Tous pareils, tous différents » (*en lien avec le projet annuel des classes de PS-MS et GS-CP sur les pays du monde*).

Mme Guillermin demande si les trois grandes classes proposeront des chants comme l'an dernier.

Les enseignantes confirment qu'il est bien prévu de présenter une danse pour la classe de PS-MS et un chant pour chacune des autres classes.

Mme Guillermin précise que, sans les danses du périscolaire, le spectacle serait monotone.

Les enseignantes manifestent leur étonnement suite à cette remarque. Elles trouvent au contraire que l'alternance des prestations est appréciable (chant travaillé en classe / danse réalisée avec les animateurs) et que cela apporte de la variété au spectacle. Cette décision a été prise l'an dernier en accord avec l'équipe d'animation qui partage ce point de vue. Plusieurs membres du conseil approuvent le choix de cette alternance.

Mme Guillermin explique que certaines familles sont toutefois obligées d'inscrire leurs enfants au périscolaire pour qu'ils puissent présenter une danse. Elle trouve dommage que tous les élèves ne puissent pas en bénéficier en classe.

Selon l'équipe pédagogique, les chants comme les danses ont leur place dans le spectacle. Quelques retours de familles ont donné l'impression aux enseignantes et aux animateurs que cette forme de représentation avait été appréciée l'an dernier.

Mme Guillermin précise qu'il est évident que le spectacle a été apprécié mais les danses présentées par le périscolaire apportent plus de gaieté.

Mme Travard demande s'il ne serait pas possible de proposer deux prestations pour les classes.

Céline Chabance précise que le Sou des Ecoles avait émis le souhait que le spectacle ne soit pas trop long (il peut faire chaud dans la cour pour le public). Une durée de 45 minutes avait semblé convenir.

Plusieurs membres du conseil d'école approuvent le choix de cette durée.

Suite à une question de parents, l'équipe enseignante précise qu'il ne sera pas demandé de costume mais les élèves de maternelle et CP seront invités à porter des couleurs spécifiques. L'information a été ou sera transmise aux familles concernées.

Mme Guillermin demande si ce choix pourrait être étendu aux autres classes. Les enseignantes de CE et CM n'ont pas forcément cette volonté pour leurs classes. Elles demandent s'il y a une réelle attente des familles à ce sujet-là. Mme Guillermin précise que ce serait plus joli, notamment pour les photos. Les enseignantes ne sont pas opposées à l'idée de proposer à leurs élèves de porter un tee-shirt de couleur. La décision est donc prise de généraliser à l'ensemble des classes l'harmonisation des couleurs des tenues des élèves. L'information sera communiquée aux familles.

- **"Permis Cycliste" pour les élèves de CM2**

Les parents évoquent l'intérêt de cette activité au niveau de la sécurité et de l'impact environnemental de la pratique du vélo.

Céline Chabance ne remet pas en question l'intérêt de cette activité pour les classes qui la pratiquent. En revanche, cela repose sur une aisance suffisante de l'enseignant en matière de cyclisme. Elle ne pense pas avoir cette aisance et elle ne prendra pas la responsabilité d'encadrer un groupe d'élèves rouleurs sur les routes de la commune.

Mme Travard précise qu'elle pensait plutôt à une intervention à l'école d'un partenaire qualifié. Céline Chabance explique que les gendarmes proposaient autrefois des interventions dans les classes (avec l'installation d'une piste mobile dans la cour de récréation). Elle se renseignera pour savoir

s'il est toujours possible d'accueillir une piste vélo dans la cour de l'école. Mme Mathey suggère de contacter l'association « Prévention Maïf » qui est intervenue cette année pour le permis piéton.

- **Robot pédagogique programmable**

Les enseignantes envisagent d'acheter un robot à la fin de l'année 2023 avec le budget que le Sou des Ecoles offre habituellement aux classes pour Noël.

Il faut savoir que l'investissement est relativement important (une centaine d'euros) pour un temps d'utilisation qui sera probablement limité pour chaque élève. Les classes à cours double et à effectifs chargés ne permettront pas de l'utiliser au quotidien car il faudra probablement expérimenter cet outil par petits groupes en présence de l'adulte.